

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 04 novembre (04/11/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 octobre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Claudine MATALA (représentée par Madame Stéphanie GAYET), Mme Sophie LOPEZ (représentée par Madame Danièle PAPUGA), **Adjoint**,

M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur le Maire), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Luc PORTES, **Adjoint**,

M. Soufiane ACHCHTOUI, **Conseiller Municipal**.

Madame ESQUIEU est nommée secrétaire de séance.

15 – 04 novembre 2021

**15. OPAH-RU 2019/2024 – attribution d'une subvention communale  
à un propriétaire occupant, Monsieur Jean-Philippe BATTEDOU  
– amélioration thermique**

Rapporteur : Monsieur PUCHOUAU.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des marchés publics,

**Vu** le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires,

**Vu** le contrat de ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

**Vu** la délibération du 30 juin 2016 approuvant la signature du protocole de préfiguration.

**Vu** la délibération du 18 décembre 2018 autorisant Monsieur le Maire :

- à signer la convention OPAH-RU et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre,
- à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles de financer cette opération,

**Vu** la délibération du 05 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer le lancement du marché - suivi animation OPAH-RU par un opérateur extérieur,

**Vu** la délibération du 26 septembre 2019 autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à valider le cahier des charges des actions d'accompagnement de la ville,

**Vu** la demande de subvention en date du 17/09/2021 de M. BATTEDOU Jean-Philippe, propriétaire occupant (ménage modeste), d'une maison de ville sise 25 Rue Guillerand, 82200 Moissac (quartier centre-ville),

**Considérant** que les actions d'accompagnement initiées par la ville de 2012 à 2018 n'ont pas atteint tous leurs objectifs : 73 dossiers validés pour un objectif de 170 soit un résultat global de 43%,

**Considérant** la nécessité de poursuivre cette action dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif plus ambitieux en lien avec la démarche bourgs-centre Occitanie/région et du renouvellement urbain,

**Considérant** que M. BATTEDOU Jean-Philippe remplit les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH-RU,

**Considérant**, en effet, que M. BATTEDOU Jean-Philippe met en œuvre des travaux d'économie d'énergie pour son logement situé dans le périmètre défini par la convention. Le montant de ces travaux subventionnables est de 20 331 € HT.

#### Récapitulatif

Adresse immeuble	<u>25, Rue Guillerand</u> <u>82200 Moissac</u>	Taux
Montant total travaux TTC	22 913 €	
Montant total travaux Subventionnables (HT)	20 331 €	
Type de travaux/dossier	Économie d'énergie	
ANAH	7 116 €	35 %
ANAH Prime HM (plafonné à 2000 €)	2 000 €	10%
ECO CHEQUE REGION	1 500 €	Prime sous conditions
Conseil Départemental	300 €	Prime
Montant subvention Ville de Moissac	3 000 €	Quartier Centre ancien
Total des subventions	13 916 €	
Reste à charge estimé	8 998 €	

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** de verser à M. BATTEDOU Jean-Philippe une subvention de 3 000 € conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH-RU,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021,

**DIT** que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'opérateur en charge du suivi animation et sous réserve du respect des prescriptions,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme  
Moissac le 05 novembre 2021

Le Maire,

Romain LOPEZ